

Qu'est-ce que le Fonds de solidarité Suissimage ?

La coopérative Suissimage a le droit légal d'utiliser dix pour cent de ses revenus à des fins culturelles et sociales. Les fonds destinés à des fins sociales sont alloués au [Fonds de solidarité Suissimage](#). Cette fondation existe depuis 1989 et a pour mission de soutenir les cinéastes en situation d'urgence sociale et d'améliorer les conditions de retraite des membres de Suissimage.

Quand le Fonds de solidarité peut-il aider ?

Le Fonds de solidarité peut venir en aide à toute personne travaillant dans l'industrie cinématographique qui se trouve dans une situation d'urgence en raison de son âge, d'une maladie, d'un accident ou d'un décès. Les membres de la famille touchés peuvent également recevoir de l'aide. L'adhésion à Suissimage n'est pas une condition préalable au soutien du fonds. Outre l'aide financière, le Fonds de solidarité peut également offrir des conseils d'experts.

Comment procédez-vous ?

Si vous travaillez dans l'industrie cinématographique suisse et que vous vous trouvez dans une situation d'urgence, vous pouvez soit contacter un membre du Conseil de fondation, soit le bureau (voir ci-dessous). Si vous souhaitez soumettre une demande écrite directement, vous pouvez obtenir le formulaire de demande approprié auprès du bureau ou le télécharger [ici](#).

Quelle est la contribution du Fonds de solidarité à la retraite des cinéastes ?

Les membres Suissimage qui perçoivent une rente AI ou qui ont plus de 62 ans peuvent recevoir une rente annuelle. Le montant de la rente dépend du revenu imposable et des droits d'auteur payés par Suissimage. Le Fonds de solidarité prendra contact avec les retraités et leur demandera de fournir les informations nécessaires pour le calcul annuel de la pension.

Le Fonds de solidarité verse des cotisations LPP aux salariés des sociétés de production et de location. Les entreprises concernées sont directement informées des détails et des formalités concernant les contributions LPP au Fonds de solidarité.

Nous contacter

Pour obtenir de l'aide et des conseils sur la façon de procéder, vous pouvez communiquer avec un membre du conseil d'administration. Les adresses des différents membres du Conseil de fondation se trouvent [ici](#).

Vous pouvez également contacter **le bureau du Fonds de solidarité Suissimage** pour les demandes de soutien, mais aussi pour les fiches d'information sur les prestations de retraite des affiliés ou le règlement détaillé des prestations du Fonds de solidarité Suissimage :

Fonds de Solidarité Suissimage
Neuengasse 23, Case Postale, CH-3001 Bern
+41 31 313 36 40 (Daniel Rohrbach)
soli[at]suissimage.ch

Pour obtenir plus d'informations :

Pour ceux-ci, je renvoie volontiers aux rapports sur le Fonds de solidarité qui figurent dans les [rapports annuels de Suissimage](#).